



Admission en maison de retraite

Par **Zobbo5**, le **14/11/2010** à **18:59**

Bonjour,

Ma sœur (62 ans, veuve) est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Elle n'est pas sous tutelle ni curatelle.

Elle bénéficie d'aides à domicile qui viennent 7 ou 8 heures par semaine.

Sa fille veut la placer en maison de retraite, elle a déjà rempli le dossier.

Je suis contre cette admission forcée (ainsi que 2 de mes autres sœurs), ma sœur ne souhaite pas cette vie! Elle n'est même pas au courant de quoi que ce soit d'ailleurs! Sa fille ne va lui annoncer que tardivement la nouvelle.

Ma question est la suivante: les enfants d'une personne malade peuvent-ils être les seuls dans cette histoire à pouvoir prendre des décisions? En tant que sœurs pouvons-nous empêcher cela?

Nous avons conscience que ce n'est pas facile de s'occuper d'une personne malade, mais nous savons aussi qu'une aide à domicile plus présente (de jour comme de nuit, avec autant d'heures que nécessaires) peut être envisagée.

Veuillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **19:29**

Déjà, votre premier recours est de faire mettre votre soeur sous tutelle et de demander à être la tutrice de votre soeur, donc de vous occuper d'elle (de tout)

Ensuite, je pense que vous avez tort et que vous n'avez pas saisi ce que veut dire cette maladie et que votre soeur est en danger en étant seule à son domicile.

Une aide à domicile 24/24, exige d'employer au moins 6 personnes. En avez-vous conscience (3 par jour, 2 par WE + les remplacements pour les vacances, les absences) ? ça exige aussi que vous soyez disponible pour remplacer au pied levé une absence dont vous n'avez connaissance que lorsque la personne en place ne voit pas arriver la personne qui doit la remplacer. Acceptez-vous cette charge ? Même si vous êtes en vacances, vous devez revenir ou l'emmener avec vous ...

Si vous ne voulez pas de la maison spécialisée, pourquoi ne pas vous occuper de votre soeur intégralement, tout prendre en charge ?